



Rapport final de mise en œuvre de l'initiative (2022-2025)

CQDJ & Beog Neere / BURKINA FASO

Période : **1^{er} juillet 2022 au 31 mars 2025**

Intitulé projet : **Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso**

Organisation : **Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ)**

Montant total de la subvention : **119 953,93 Euro**

Budget des réalisations : **119 887 Euro**

Taux de consommation des préfinancements : **99.9%.**

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

Liste des sigles et abréviations (Liste des acronymes et abréviations utilisées dans le rapport)

BN : Beog Neere

CQDJ : Centre pour la Qualité du Droit et la Justice

EF : Expertise France

OSC : Organisation de la Société Civile

PDI : Personnes Déplacées Internes

VBG : Violences Basées sur le Genre

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

1. Description de l'initiative / Fiche synoptique

<i>Nom du Bénéficiaire du contrat de subvention</i>	Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ)
<i>Nom et fonction de la personne de contact :</i>	Awa OUEDRAOGO, Coordinatrice de projet/Responsable Genre
<i>Nom du bénéficiaire et des partenaires de l'initiative :</i>	Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ) Beog Neere (BN)
<i>Intitulé de l'initiative :</i>	Réduction des inégalités femmes/hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la région du Centre nord et de l'Est du Burkina Faso
<i>Objectifs visés par l'initiative</i>	OG : Contribuer à la réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso OS1 : Fournir une assistance juridique, judiciaire et psychosociale aux victimes de VBG à travers la mise en place de cliniques juridiques au sein des sites de déplacés internes en vue de rendre celles-ci capables de réclamer leurs droits. OS2 : Améliorer durablement les capacités techniques en matière de prise en compte du genre et les capacités organisationnelles du CQDJ et de Beog Neere. OS3 : Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et renforcer la coordination entre les organisations intervenant dans le domaine
<i>Numéro du contrat :</i>	22-SB3245
<i>Date de début et date de fin de la période de référence de l'initiative :</i>	01/07/2022 au 31/03/2025

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

<i>Pays ou région(s) cible(s) :</i>	Burkina Faso : Centre nord (Kaya) et l'Est (Fada N'Gourma)
<i>Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles¹ (si différents) (y compris le nombre de femmes/ d'hommes) :</i>	Les populations des régions du Centre Nord et de la région de l'Est
<i>Pays dans le(s)quel(s) les activités sont réalisées (si différent du point 1.7)</i>	-

¹ Les « groupes cibles » sont les groupes/entités pour lesquels le projet aura eu un apport direct et positif au niveau de l'objectif du projet, et les « bénéficiaires finaux » sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur en général.

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

2. Résumé de la mise en œuvre de l'initiative et des contraintes rencontrées

- *Résumé de la mise en œuvre de l'initiative sur les 3 années de mise en œuvre*

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet “Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso”, le CQDJ en consortium avec Beog Neere a pu mener des activités courant la période de mise en œuvre (1^{er} juillet 2022 au 31 mars 2025).

En rappel, l'initiative visait globalement à la réduction des inégalités femmes/hommes à travers la facilitation à l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre dans la région du centre-nord et l'Est du Burkina Faso.

Il s'agit de sensibiliser et favoriser l'accès à la justice des personnes victimes de violences basées sur le genre grâce à la mise en place de cliniques juridiques et psychosociales dans les deux zones cible du projet.

Au cours des trois (03) années de mise en œuvre, sur 16 principales activités planifiées, toutes ont été réalisées à 100%.

Il faut néanmoins signaler que certaines activités ont connu des réajustements dans le but de les rendre plus pertinentes. Ces réajustements ont fait l'objet d'un plan d'accélération élaboré courant avril mai 2024. Ainsi, les activités entrant dans le cadre du monitoring fait les OSC locales a été modifié en séances de focus group qui paraissaient plus pertinent afin de faciliter l'identification des victimes. Ces focus group ont été combinés à la remise de kits de produits de première nécessité aux PDI vulnérables. La mise à disposition de ces kits s'est avéré nécessaire au regard des vulnérabilités de ces personnes qui ne trouvaient pas trop d'intérêt à suivre les sensibilisations sans motivation. La mise à disposition des kits a été possible grâce au réaménagement de l'activité 1.5 Mise en lien des victimes de VBG avec les services de prise en charge médicale et sociale.

- *Synthèse des contraintes rencontrées et des enseignements tirés : Indiquer les principaux développements (activités et résultats) de la mise en œuvre du projet en soulignant : Les principaux problèmes rencontrés, les solutions apportées, Les leçons tirées et les bonnes pratiques et les défis de la pérennisation des acquis*

➤ *Les principaux problèmes rencontrés et les solutions apportées*

Au cours des 3 années de mise en œuvre, Nous avons rencontré certains problèmes. A ces problèmes, des solutions ont été apportées en vue de permettre la continuité des actions : On peut noter :

- La suspension des financements pendant environ 5 mois ;
- L'interdiction des activités de sensibilisation de masse au regard du contexte sécuritaire pendant un certain temps ;
- La validation tardive du plan de réaménagement qui a entraîné le démarrage tardif des activités réaménagées ;

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

- Le manque de local fixe et confidentiel pour le travail des Assistants au regard de la sensibilité des questions liées aux VBG ;
- La persistance de certaines résistances communautaires à l'égalité de genre et à l'accès à la justice pour les femmes ont pu freiner l'impact du projet malgré l'implication des leaders religieux et coutumiers ;
- Les conditions sécuritaires et l'éloignement de certaines localités ont pu compliquer l'accompagnement de proximité et le suivi des bénéficiaires ;
- La faible budgétisation de certaines activités comme le suivi par les Assistants juridiques et psychosocial ;
- La forte demande d'assistance alimentaire par les PDI qui rend souvent difficile la mobilisation des populations ;
- Les limites et les contraintes de la loi ainsi que la stigmatisation n'encouragent pas les victimes à aller au bout du processus des procédures judiciaires.

Malgré ces difficultés, le consortium s'est montré résilient dans la mise en œuvre des activités en développant d'autres stratégies qui ont porté fruit. Il s'agit notamment :

- Une rallonge de 3 mois a été accordée aux OSC afin de rattraper le temps de pause
- L'organisation de focus groupes en lieu et place des activités grand public et aussi l'instauration d'un kit minimum aux PDI.
- L'implication des leaders communautaires dans les séances de sensibilisation

➤ *Les leçons tirées et les bonnes pratiques*

Leçons apprises :

- L'importance d'un engagement communautaire fort pour assurer l'acceptation et l'impact des services offerts.
- La nécessité d'un soutien psychologique renforcé pour accompagner efficacement les victimes.
- L'adaptation des stratégies de communication pour mieux sensibiliser les communautés sur les droits des victimes de VBG.
- L'efficacité de la collaboration entre les acteurs locaux et les institutions dans la mise en œuvre des initiatives.
- La valeur des retours d'expérience des victimes et des communautés pour améliorer les programmes d'intervention ;
- Malgré l'implication des leaders religieux et coutumiers, certaines résistances communautaires à l'égalité de genre et à l'accès à la justice pour les femmes ont pu freiner l'impact du projet ;
- Les conditions sécuritaires et l'éloignement de certaines localités ont pu compliquer l'accompagnement de proximité et le suivi des bénéficiaires.

Bonnes pratiques :

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

- L'implication des leaders communautaires dans les activités communautaires et des actions de recours à la justice ;
- La mise en place des cliniques juridiques mobiles, pour faciliter l'accès à la justice des survivant.e.s ;
- L'implication de divers acteurs (PDI, OSC, acteurs judiciaires, leaders religieux, médias, autorités locales) a favorisé une meilleure appropriation du projet et son acceptation par les communautés ;
- La mobilisation des acteurs de la chaîne pénale et des assistants juridiques a facilité l'accès aux services juridiques pour les victimes, notamment les femmes et les personnes vulnérables ;
- La présence d'équipes terrain dédiées (assistants juridiques et psychosociaux) a permis d'assurer un suivi efficace des bénéficiaires et de répondre directement à leurs besoins ;
- L'utilisation de différents canaux (focus groups, émissions radio, sensibilisation communautaire) a permis d'atteindre un large public et d'informer les communautés sur leurs droits et les mécanismes de protection existants.

➤ *Les principaux défis rencontrés*

Les défis rencontrés au cours de la période de mise en œuvre sont liés essentiellement à :

- La suspension du financement pendant environ 5 mois,
- La validation tardive du plan d'accélération qui a entraîné un retard dans la mise en œuvre des activités réaménagées,
- Le caractère mobile des cliniques ne n'offre pas toujours une assurance de confidentialités dans la gestion des cas de VBG
- La dégradation de la situation sécuritaires dans les zones d'intervention du projet qui a entraîné des reports dans l'organisation des missions terrain

3. Résultats et activités

Une présentation des résultats et des réalisations du projet et des écarts par rapport aux attentes initiales (en comparant notamment les valeurs initiales et finales des principaux indicateurs du cadre logique

La mise en œuvre des activités du projet a permis d'atteindre les résultats escomptés. Le taux d'exécution globale du projet s'élève à **100%** démontrant ainsi une efficacité dans l'atteinte des objectifs. En effet, sur une cible de **500 personnes, 436 (390 femmes et 46 hommes)** personnes ont pu bénéficier d'une prise en charge juridique composées des **PDI** et de la **population hôte**, soit un taux de réalisation de 87%. Ces personnes ont bénéficié des activités de de l'accompagnement des cliniques juridiques et psychosociales. Démarches pour renouement de lien sociaux, assistance pour l'élaboration et la soumission de requêtes sont entre autres les actions réalisées dans le cadre de l'assistance juridique au sein des cliniques juridiques.

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

Quant aux activités de sensibilisation, sur une cible de **1200** personnes, **4996** (3593 femmes et 1403 hommes) soit un taux de réalisation de 416% ont été touchées.

- **Analyse des résultats atteints :** *Comment évaluez-vous les résultats obtenus jusqu'à présent ? Incluez vos observations sur l'exécution et la réalisation des extrants, des résultats et des incidences et indiquez si l'initiative a eu des résultats positifs ou négatifs inattendus.*

Au cours des 3 années de mise en œuvre du projet, la réalisation des activités a permis d'atteindre les résultats suivants :

Composante 1 :

1. **L'identification et le référencement des cas** entre acteurs intervenant dans la prise en charge des victimes est assuré par les assistants juridiques. Ce système d'alerte consiste à l'identification à travers le monitoring, des cas de VBG fait par les assistants à travers les focus groupes, des OSC et acteurs humanitaires intervenant dans le domaine de la gestion des PDI dans les deux zones cibles du projet et en un référencement aux assistants du CQDJ des cas de personnes nécessitant une prise en charge juridique et psychosociale. Pour les autres besoins, le référencement est fait aux services de l'action sociale et aux autres organisations adéquates.
2. **436 personnes (390 femmes et 46 hommes)** par le truchement des cliniques juridiques ont bénéficié d'assistance juridique, judiciaire et psychosociale dans les deux zones d'interventions. Ces bénéficiaires victimes de VBG, sont composés des **PDI** et de la **population hôte** qui ont bénéficié de conseils et orientations juridique ou de l'accompagnement des cliniques juridiques et dans des démarches administratives.
3. **Environ 4996 (3593 femmes et 1403 hommes) ont été touchées par les activités de sensibilisation** au cours de la mise en œuvre.
4. **La réalisation de 2 ateliers de plaidoyer** sur la promotion de la culture de la répression des coupables de VBG auprès des autorités qui a permis de plaider auprès d'une trentaine d'autorités locales afin que celles-ci s'engagent à mettre en place au niveau local des mécanismes endogènes de répressions des coupables de VBG et contribuent à la promotion une culture de dénonciation et de répression des cas de VBG au sein de la communauté. Ces plaidoyers ont été bien accueillis par ces acteurs et tous ont pris l'engagement de contribuer, chacun à son niveau de faire reculer les cas de VBG.

Composante 2

1. **Les capacités organisationnelles et techniques** en lien avec le genre du CQDJ et de Beog Neere sont renforcées. Un diagnostic sur les capacités organisationnelles et techniques en matière de genre de CQDJ a été fait à cet effet avec l'accompagnement technique de Expertise France. Ce diagnostic a permis au CQDJ de se doter d'un plan d'action genre.

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

2. **Les capacités sur la prise en charge juridique et psychosociale** des personnes victimes de VBG dans la conduite de l'assistance juridique, judiciaire et psychosociale, de sept (07) personnels (dont 3 femmes et 4 hommes) du CQDJ et de BN sont renforcées grâce à des sessions d'informations sur les techniques d'accueil, de prise en charge et d'orientations des victimes de VBG.
3. **Les capacités sur le monitoring des cas de VBG** et sur les moyens d'actions juridiques de 27 OSC et acteurs humanitaires sont renforcées. Les 2 sessions ont pu toucher au total 32 participants (dont 10 femmes et 22 hommes). Ces sessions avaient pour objectif d'outiller ces acteurs sur le monitoring des cas de VBG, les moyens d'action juridique (technique d'assistance juridique, de plaider juridique etc.) afin d'améliorer leurs capacités de prise en charge de PDI victimes de VBG. A l'issue de ce renforcement de capacités une plateforme d'échange numérique (WhatsApp) a été créée pour la mise en réseau.
4. **La réalisation de la session de formation des personnes en charge des finances et de la comptabilité des OSC sur le référentiel du Système comptable des entités à but non lucratif (SYCEBNL)** et son application aux projets et programmes. Cette session a permis de renforcer les capacités de quatre (04) financiers dont 3 du CQDJ et 01 personne de BN. Cette formation a permis d'atteindre les résultats suivants : le droit comptable des EBNL est connu ; le cadre conceptuel du SYCEBNL est connu ; les opérations spécifiques des EBNL sont connues ; la présentation des états financiers des EBNL est maîtrisée ; le basculement au SYCEBNL est maîtrisé.
5. **La réalisation de la session de renforcement de capacités des équipes du CQDJ et BN en technique et application de plaider au niveau national pour la promotion des droits des femmes.** Cette formation a permis de former 11 personnes (9 du CQDJ et 02 de Beog Neere). Les 4 assistants qui animent les cliniques juridiques y ont également pris part afin de leur permettre d'être mieux outillés pour mener leurs activités de plaider et sensibilisation auprès des communautés. A l'issue de cette formation, les participants ont acquis de nouvelles connaissances, renforcé leur capacité en technique de construction d'un plaider et dispose d'un plan de plaider pour la conduite d'une activité de plaider auprès d'une administration publique au niveau national ou déconcentré, ou d'une communauté territoriale, ou de personnes influentes sur un enjeu du pays en lien avec les droits des femmes (pour l'ensemble des OSC /FGS pays) ;
6. **Formation sur la mobilisation des ressources.** Cette formation a connu la participation de cadres du CQDJ (au nombre de 6) et de son partenaire (Association BEOG-NEERE au nombre de 2) de mise en œuvre. Des huit (8) participants, six (6) étaient des femmes et deux (2) des hommes. A l'issue de cette formation, le CQDJ a initié l'élaboration de son de mobilisation de ressource afin de lui permettre de renforcer la durabilité de ses actions sur le terrain.

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

Composante 3

1. **Les missions de suivi évaluation dans les deux zones** ont permis de faire l'état des lieux du déroulement des activités et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'assistance juridique, judiciaire, et psychosociale, d'apporter un appui technique aux assistants par l'équipe de suivi-évaluation, de mener des réunions et entretiens les autorités administratives locales (Direction provinciale de l'action sociale), avec les acteurs clés intervenant dans la prise en charge des cas de VBG tels que les représentants d'OSC locale et leaders communautaires.
 2. **L'atelier d'évaluation à mi-parcours** a permis de réunir **des représentants de la direction provinciale de l'action sociale** de Kaya et de Fada N'Gourma, des représentants de la Police nationale de Kaya, des leaders d'OSC locales et leaders communautaires, l'équipe projet ainsi que les assistants pour évaluer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités femmes/hommes et l'accès à la justice pour les victimes de VBG. L'atelier a permis d'identifier les défis et leçons apprises durant la mise en œuvre du projet, de recueillir les perspectives des acteurs locaux sur l'impact du projet et des recommandations pour améliorer l'efficacité et la pertinence du projet.
 3. **L'atelier de capitalisation des acquis du projet** a permis de présenter les résultats du projet, de recueillir les retours d'expérience des différents acteurs impliqués et d'identifier les bonnes pratiques ainsi que les défis rencontrés afin d'améliorer les interventions futures en matière d'accès à la justice des victimes de VBG. Les acteurs qui y ont pris part n'ont pas manqué de faire de recommandations pertinentes pour améliorer les prochaines interventions. Par ailleurs, ce cadre a été l'occasion de présenter le **Policy brief** sur les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et de partager l'expérience du CQDJ en matière de clinique juridique à travers la **fiche de capitalisation** mise à la disposition des participants.
- ***Suivi de l'évolution des indicateurs du cadre logique** (Présentez une version à jour le tableau de suivi des indicateurs du cadre logique, en mettant en évidence les changements éventuellement introduits. Commentez le tableau !*


CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

Codes	Indicateurs de performance - REVISES	Classe	Désagrégation	Baseline 2022	Réal. 2022	Réal. 2023	Réal. 2024	Réal. Globale	Cible globale	%
OG	Contribuer à la réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso									
	Nombre de personnes touchés à travers les activités sensibilisation sur l'égalité homme-femme et l'accès à la prise en charge juridique	Impact	Personnes	0	235	1836	2925	4996	1200	416%
Femmes			0	229	1402	1962	3593	900	399%	
Hommes			0	6	434	963	1403	300	468%	
	% de personne assistées qui déclarent être capable de reclamer par voie judiciaire leur droits grace au projet	Impact	Personnes	0	0%	0	0	0	1	0%
Femmes			0	0%	0	0	0	0	0%	
Hommes			0	0%	0	0	0	0	0%	
OS1	Fournir une assistance juridique et psychosociale aux victimes de VBG à travers la mise en place de cliniques juridiques au sein des sites de déplacés internes.									
	Nombre de Cas de VBG identifié ayant bénéficié d'une prise en charge grace au projet		Personnes	ND	7	227	202	436	500	87%
		Femmes	ND	7	206	177	390	300	130%	
		Hommes	ND	0	21	25	46	200	23%	
	% des personnes assitstées dont les cas ont été resolu grâce au projet		Personnes	ND	0	0	0	0	1	0%
		Femmes	ND	0	0	0	0	0	0%	
		Hommes	ND	0	0	0	0	0	0%	



CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

Les cas de VBG sont identifiés et orientés pour une prise en charge adéquate										
	Nombre de personne touchées par les activités de sensibilisation pour la lutte contre les VBG	produit	Personnes	0	235	1836	2925	4996	1200	416%
			Femmes	0	229	1402	1962	3593	900	399%
			Hommes	0	6	434	963	1403	300	468%
	Nombre de cas de VBG identifié		Personnes	0	7	227	202	436	250	174%
			Femmes	0	7	206	177	390	200	195%
		produit	Hommes	0	0	21	25	46	50	92%
	Nombre de cas de VBG évalué et disposant d'un dossiers d'accompagnement		Personnes	0	0	227	202	429	250	172%
			Femmes	0	0	206	177	383	200	192%
		produit	Hommes	0	0	21	25	46	50	92%
	Nombre de cas de VBG évalué et referecié à d'autres structures de prise en charge		Personnes	0	0	227	202	429	150	286%
			Femmes	0	0	206	177	383	125	306%
		produit	Hommes	0	0	21	25	46	25	184%
Les victimes de VBG sont prises en charge à travers une assistance juridique et psychosociale										
		produit	Personnes	0	7	227	202	436	200	218%

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

	Nombre de cas de VBG ayant bénéficié de l'assistance juridique ou judiciaire		Femmes	0	7	206	177	390	175	223%
			Hommes	0	0	21	25	46	25	184%
	Nombre de cas de VBG ayant bénéficié de l'assistance psychosociale (y compris médicale)		Personnes	0	7	227	202	436	325	134%
			Femmes	0	7	206	177	390	175	223%
		produit	Hommes	0	0	21	25	46	25	184%
Plaidoyer auprès des parties prenantes sur les pratiques favorisant l'égalité de genre est élaboré										
	Nombre d'atelier de plaidoyer sur les VBG et les pratiques favorisant l'égalité de genre			0	0	0	2	2	2	100%
	Nombre d'acteurs ayant participé au atelier de plaidoyer		Personnes	0	0	0	35	35	20	175%
			Femmes	0	0	0	9	9	10	90%
			Hommes	0	0	0	26	26	10	260%
	Nombre d'engagement pris par les décideurs à la faveurs de la lutte contre les VBG			0	0	0	6	6	5	120%
Les populations connaissent les offres des structures de prise de charge des VBG y compris les voies de recours judiciaires										
	Nombre de personnes sensibilisées sur l'accès à la justice des victimes de VBG		Personnes	0	235	1836	2925	4996	800	625%
			Femmes	0	229	1402	1914	3545	600	591%
			Hommes	0	6	329	963	1298	200	649%

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

	Nombre d'OSC impliquées dans les activités de sensibilisation sur l'accès à la justice des victimes de VBG			0	0	1	1	1	30	3%
OS2	Améliorer durablement les capacités techniques en matière de prise en compte genre et les capacités organisationnelles du CQDJ et de Beog Neere.									
	Nombre de projet élaborés et soumis au financement dans le domaine du GENRE			0	0	0	1	1	4	25%
	Nombre de projet élaborés et financé dans les domaines du GENRE			0	0	0	0	0	2	0%
Evaluation sur les capacités organisationnelles et techniques du CQDJ										
	Existence d'un rapport diagnostic capacités organisationnelles et techniques			0	1	0	1	1	1	100%
CQDJ et BN ont une capacités organisationnelles renforcée										
	Existence d'une stratégie Genre et des points focaux genre			0	1	0	1	1	1	100%
Les équipes ont une capacités renforcées en matière de Genre										
	Nombre de personnes ayant une capacité renforcé en matière de genre		Personnes	0	7	2	4	13	10	130%
			Femmes	0	4	1	3	8	6	133%
			Hommes	0	3	1	1	5	4	125%
			Personnes	0	0	8	11	19	10	190%



CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

	Nombre de personnes ayant une capacité renforcé en matière de gestion de projet (y compris thématiques ou administration et finance)		Femmes	0	0	5	6	11	6	183%
			Hommes	0	0	3	5	8	4	200%
	Existence d'un plan de mobilisation des ressources			0	1	0	0	1	1	100%
OS3	Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et renforcer la coordination entre les organisations intervenant dans le domaine.									
	Nombre de produits de capitalisation produits sur les la prise en charge des VBG			0			22	22	20	110%
	Produit 1: Un policy brief sur les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre est élaboré et diffusé;									
	Existence d'une fiche méthodologique sur l'approche Clinique juridique			0	0		0	0	1	0%
	Existence d'une fiche capitalisation sur l'approche Clinique juridique			0	0		1	1	1	100%
	Le policy brief sur l'approche Clinique juridique			0	0		1	1	1	100%
	Produit 2: une plateforme de mise en réseau et d'échanges entre les OSC intervenant dans le domaine du genre est créée;									
	Existence d'une fiche méthodologique sur le réseautage des OSC locales à la faveur des Cliniques juridiques			0	0		0	0	1	0%
	Existence d'une fiche capitalisation sur la contribution du réseau des OSC locales intervenant dans la lutte de contre les VBG			0	0		0	0	1	0%
	Produit 3: Les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre sont disséminées auprès des organisations partenaires.									
	Nombre d'acteurs (acteurs de la chaîne pénale et autorités coutumières) bénéficiant du partage des bonnes pratiques judiciaires et administratives			0	0		35	35	40	88%

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

	Nombre d'acteurs ayant participé aux activités de partage d'expérience et de diffusion des produits de capitalisation			0	0		65	65	40	163%
--	---	--	--	---	---	--	----	----	----	------

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

- **Analyse des activités réalisées par composante** : Comparaison des activités réalisées par rapport aux activités prévues (estimer si possible le pourcentage d'avancement des activités), et explication sur les éventuels écarts

Principales Activités prévues	Taux de d'exécution physique	Commentaires
Lancement externe du projet	100%	Totalement réalisée
Activité 1.1. Monitoring des cas de VBG au sein de la population cible (Organisation de 4 focus groups + remises de Kits de produits de première nécessité à Kaya et Fada N’Gourma (Activité réaménagé du plan d’accélération)	100%	Les focus group + remise de kits aux bénéficiaires sont des activités réaménagées dans le cadre du plan d’accélération. Sur 24 sessions prévues toutes ont été réalisées en raison de 12 par zone
Activité 1.2. Formation des assistants juridiques sur la prise en charge juridique et judiciaire des victimes de VBG.	100%	Réalisée
Activité 1.3. Mise en place de cliniques juridiques pour l’assistance juridique et judiciaire.	100%	Réalisée
Activité 1.4. Assistance juridique, judiciaire et Psychosociale des personnes victimes de VBG dans les zones cibles	100%	Cette activité est prévue sur 25 mois s’est poursuivie jusqu’à décembre 2024
Activité 1.5 Mise en lien des victimes de VBG avec les services de prise en charge médicale et psychosociale (Mise à disposition des kits de produits de première nécessité au profit des personnes vulnérables (Activité réaménagé du plan d’accélération)	100%	Cette activité est prévue sur 25 mois s’est poursuivie jusqu’à décembre 2024
Activité 1.6. Plaidoyer sur la culture de la répression des coupables de VBG auprès des autorités	100%	Les 2 ateliers de plaidoyer sont planifiés pour se faire au cours du mois de Février 2025. La formation sur les techniques de conduite d’un plaidoyer a été réalisé et d’un plan de plaidoyer a été élaboré
Activité 1.7 Réalisation de conférences juridiques au profit des populations cibles sur l’accès à la justice des victimes de VBG dans les zones d’intervention.	100%	Activité totalement réalisée le 14 juillet 2023 à Fada N’Gourma et le 18 août 2023 à Kaya.
Activité 1.8. Sensibilisation sur les stéréotypes liés au genre et des inégalités homme femmes dans les zones d’intervention du projet. (Émissions radio,	100%	Les 2 séries d’activités de sensibilisation ont été totalement réalisées à Kaya et à Fada N’Gourma

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

sensibilisation avec le public, faire véhiculer les messages)		
Activité 2.1. Diagnostic des capacités organisationnelles et techniques en matière de genre du CQDJ et de Beog Neere	100%	Activité totalement réalisée avec l'élaboration du plan d'action genre du CQDJ
Activité 2.2. Atelier de formation en vue de renforcer les capacités organisationnelles et techniques des OSC membres du consortium.	100%	Au cours de la période, trois (03) sessions de renforcement de capacité ont été réalisées. Sur un total 5 sessions prévues (4 planifiés en début de projet et 1 du plan d'accélération) 03 sessions ont été réalisées
Activité 3.1. Élaboration et diffusion d'un Policy brief sur les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre	100%	Cette activité a été totalement réalisée au cours du trimestre 3 de 2024
Activité 3.2. Renforcement des capacités des OSC et acteurs humanitaires intervenant dans le domaine de la prise en charge des PDI en vue de la mise en place d'une plateforme de mise en réseau et d'échange.	100%	Activité totalement réalisée en mars 2023. En rappel la même formation a lieu à Fada N'Gourma au mois de décembre 2022 avec les OSC et acteurs humanitaires de cette localité.
Activité 3.3. Atelier d'évaluation à mi-parcours et de partage d'expérience à Ouagadougou	100%	Cette activité a été totalement réalisée au cours du trimestre 3 de 2024
Activité 3.4. Missions de suivi évaluation dans les zones d'intervention du projet.	100%	Il est prévu 2 missions de suivi évaluation. Toutes les 2 ont été totalement réalisées.
Activité 3.5. Organisation d'un atelier de restitution et de capitalisation des acquis du projet.	100%	Activité réalisée en mars 2025
Activité : Réalisation d'un film de capitalisation	100%	
Activité : Audit des comptes du projet sur la période de juillet 2022 à juin 2024	100%	Au cours de la période de référence, un audit sur 2 prévu a été réalisé sur les comptes du projet.

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

4. L'analyse des principaux changements opérés,

Au regard de la théorie du changement initiale, en particulier au niveau des inégalités de genre identifiées au moment de la conception du projet

Faire une analyse en se référant au contenu suivant pour monter les changements induits par les actions du projet:

- *Etudes de base ou thématique au départ,*
- *Fiches de capitalisation*
- *Rapport d'Evaluation et études de cas*

Les principaux changements opérés au regard des inégalités de genre identifiés au moment de la conception s'articulent autour des points suivants :

- La prise en compte des hommes et des femmes dans les activités de sensibilisation visant à créer une transformation des perceptions, comportement et attitudes sources ou cause d'inégalité homme/femme. On note que le projet a également accordé une attention à la masculinité positive afin de faire des hommes et des garçons des alliés dans la lutte contre les violences basées sur le genre.
- Les résultats montrent qu'on a touché plus de femmes (89%) victimes de VBG que d'hommes (11%). Ce résultat pourrait contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduire les inégalités femmes et hommes.
- Le niveau d'atteinte global des indicateurs est satisfaisant mais on note que la majorité sont des indicateurs d'extrants ce qui ne permet pas d'apprécier à fond les effets produits. A partir des entretiens réalisés, on est unanime que le projet a apporté un changement de mentalité sur la problématique des VBG.
- Les sessions de sensibilisations et de formations sur les droits des femmes et les mécanismes de protection ont permis aux bénéficiaires de mieux se défendre face aux injustices. Les activités de sensibilisation à grande échelle (émissions radio, discussions communautaires, focus groups) ont permis de déconstruire les préjugés sur les VBG et de promouvoir un environnement plus protecteur pour les femmes et les filles.
- L'implication des leaders communautaires, religieux et coutumiers a contribué à une meilleure acceptation des survivantes dans leurs communautés. Les autorités locales et les organisations communautaires ont été renforcées pour mieux répondre aux cas de VBG et prévenir de nouvelles violences.
- Les PDI victimes de violences basées sur le genre (VBG) ont pu bénéficier d'une assistance juridique gratuite, leur permettant de mieux comprendre leurs droits et d'engager des actions en justice contre les auteurs. La mise en relation avec les acteurs de la chaîne pénale (juges, avocats, greffiers, police judiciaire) a facilité le dépôt de plaintes et le suivi des dossiers. Les victimes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial, essentiel pour surmonter les traumatismes liés aux violences subies.

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

5. Une appréciation des critères d'évaluation : *la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience, de la cohérence, de l'impact et de la durabilité du projet (en s'appuyant le cas échéant sur les constats de l'évaluation finale de votre projet)*

Sur la pertinence, l'évaluation conclut que le projet est très pertinent car il répond aux besoins des bénéficiaires que sont les victimes de VBG des régions du Centre-nord et de l'Est. Les objectifs du projet sont en alignement avec les politiques et stratégies nationales tel que le PNDES et apporte une contribution au PNDES 2021-2025, secteur « Justice et droits humains » et la stratégie nationale genre 2020-2024

Sur l'efficacité : les objectifs du projet sont atteints en termes d'efficacité, avec la majorité des activités réalisées (98%). Bien que certaines insuffisances aient été relevées, tels que l'absence de cadre approprié pour les activités des Assistants juridiques notamment le manque de local, l'absence de site officiel de PDI à Fada rendant difficile le monitoring des cas de VBG, et la décision de suspension des financements à l'endroit des OSC, la performance du projet est fort appréciable

Sur l'efficience : En nous référant sur les différents taux de consommations budgétaires (97%), et sur les données collectées auprès des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre du projet, il y a lieu de confirmer l'efficience des résultats d'autant plus que les bénéficiaires eux-mêmes ont exprimé leur satisfaction par rapport aux différentes actions planifiées et réalisées en matière de référencement des victimes VBG, de renforcement de capacités des parties prenantes du projet et de sensibilisation des populations

Sur la cohérence : nous pouvons dire que le projet est un projet genre transformative qui a contribué à l'éradication des causes sous-jacentes des inégalités hommes/femmes et fournir l'accompagnement nécessaire pour leur réhabilitation.

Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la lutte contre les barrières socioculturelles qui freinent encore l'accès des femmes et des filles aux services de justice au regard du faible taux de recours à la justice

Sur l'impact : l'ensemble des effets combinés du projet ont permis une transformation notable des mentalités et plus de possibilités aux victimes de VGB pour dénoncer et se faire prendre en charge. En facilitant l'accès aux services on note une meilleure prise en charge des femmes d'où une réduction des inégalités homme femme

Sur la durabilité du projet : l'approche développée par le projet constitue un réel facteur de durabilité des actions entreprises. Sur le plan de l'ancrage du projet, les activités des cliniques juridiques, des services judiciaires et des OSC communautaires constituent également un gage de pérennisation de l'intervention. L'engagement des leaders communautaires constitue également un facteur de durabilité pour la poursuite des activités.

Par ailleurs, le renforcement de capacités techniques et organisationnelles des OSC impliquées dans la mise en œuvre du projet permet de développer des compétences pour soutenir les actions

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

de pérennisation. La plupart des personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation sont d'avis que le projet a apporté une plus-value dans leur localité en matière d'assistance psychosociale, juridique et judiciaires aux victimes.

Un des volets de ce projet est axé sur la capitalisation des actions mises en œuvre en ce qui concerne les acquis, les leçons apprises et les bonnes pratiques. Le policy brief élaboré sur les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre pourrait contribuer à inscrire le projet dans une trajectoire de durabilité des acquis s'il est partagé auprès des acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG et utilisé pour assurer la promotion des bonnes pratiques en matière d'égalité de genre.

6. Une description des difficultés rencontrées (l'analyse de leurs causes et les solutions mises en place) et des leçons apprises et les recommandations pour les projets futurs (en s'appuyant le cas échéant sur les processus de capitalisation menés au cours du projet)

- Au contact des PDI dès l'étape des activités d'informations et de sensibilisation, il est systématiquement mis en avant le besoin d'assistance alimentaire au détriment des autres besoins d'ordre juridique. Nous avons été obligés d'expliquer la spécificité de notre intervention qui est d'ordre juridique. Cela est susceptible de créer parfois de la diversion et un problème de concentration chez les PDI qui considèrent que nous ne nous intéressons pas à leurs besoins les plus urgents. Pour surmonter cette difficulté, nous avons repensé les actions de sensibilisation dans leurs formats. C'est ainsi qu'émergea l'idée de faire les activités de sensibilisation sous forme de focus en ciblant de petits groupes de personnes (entre 10 à 30) qui combine une sensibilisation sur les VBG, une présentation des cliniques juridiques et des services offerts et une motivation à travers le don de produits de première nécessité.
- Concernant, les difficultés rencontrées dans le travail des cliniques : On note le manque de local pour recevoir les bénéficiaires victimes de VBG. En effet il est nécessaire de recevoir les victimes dans un cadre approprié pour préserver toute la confidentialité qui encadre la gestion de ce type de violence. Ces dernières sont logées dans des familles d'accueil un peu partout dans la localité. Toute chose qui rend non seulement difficile le monitoring des cas mais aussi difficile le travail des assistants qui sont obligés de se rendre dans les ménages pour assister les victimes occasionnant des frais de carburant qui n'est pas pris en charge par le projet. Cette démarche n'étant pas non plus la meilleure car souvent les bourreaux se trouvent dans la sphère familiale de la victime, ce qui peut créer des réticences de la part de la victime et des représailles. La solution de trouver un local ou de faire de la colocation avec une structure est envisagée

7. Gestion du projet

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

- ***Une synthèse de la situation financière à la fin du projet, pour faire état des dépenses réelles au regard du budget initial (sous forme narrative)***

La présente partie du rapport, fait le bilan financier de la période de **1er juin 2022 au 31 mars 2025**.

Il fait le point sur la situation d'exécution budgétaire et financière du projet sur la période de couverture du rapport par rapport au budget global du projet approuvé d'un montant total de **soixante-dix-huit millions six cents quatre-vingt-quatre mille six cent dix-neuf francs FCFA (78 684 619.94 FCFA soit 119 954 Euro)** dont une contribution du CQDJ d'un montant de **sept millions cinq cent dix-sept mille deux cents vingt un (7 517 221 f CFA soit 11 460 Euro)**.

En rappel, suite à la signature de l'accord de collaboration du **28/06/2022 à Dakar**, le CQDJ a reçu un premier transfert d'un montant de **quarante-quatre millions sept cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quarante-huit francs CFA (44 794 648 F CFA soit 68 289 Euro)** le 12/10/2022. Nous avons ensuite un second transfert d'un montant de **vingt-deux millions huit cent soixante mille cent un (22 860 101 F CFA soit 34 850 Euro)** le 23/03/2024 et enfin un dernier transfert le 28/03/2025 d'un montant de **trois millions cinq cent douze mille six cent cinquante (3 512 650 F CFA soit 5 355 Euro)** qui représente les frais d'imprévus.

Selon l'accord de collaboration, **la contribution du CQDJ** s'est porté sur les 10% du budget approuvé. L'apport du CQDJ est de **sept millions cinq cent vingt un mille cinq cent francs CFA (7 521 500 F CFA soit 11 466 Euro)** versé en plusieurs tranches le 03/09/2024 un montant de **(2 000 000 F CFA soit 3 049 Euro)**, le 26/12/2024 de **(500 000 F CFA soit 762 Euro)**, le 17/03/2025 **(5 000 F CFA soit 8 Euro)**, le 20/03/2025 **(16 500 F CFA soit 25 Euro)** et enfin le 25/03/2025 **(5 000 000 F CFA soit 7 622 Euro)**,

- ***Comparer le budget prévisionnel et les dépenses effectivement réalisées. Expliquer les écarts éventuels. L'information fournie ci-dessous doit correspondre à l'information financière qui apparaît dans le rapport financier. Décrire les moyens matériels et humains de mise en œuvre du projet***

Au 31 Mars 2025, les dépenses exécutées pour la période s'élèvent à la somme de **soixante-dix-huit millions six cents quarante mille cinq cent vingt-huit (78 640 528 Francs CFA soit 119 887 Euro)** contre un budget prévisionnel de **soixante-dix-huit millions six cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt francs (78 684 620 Francs CFA soit 119 954 Euro)** ; ce qui représente un taux d'exécution global de **99.9%**.

En matière de ressources humaines, l'équipe de pilotage du CQDJ était composée d'une coordinatrice (responsable genre) qui est en charge de la coordination des acteurs du consortium, de la planification conjointe et du suivi des activités, du reporting interne et externe du projet, d'un chargé de suivi évaluation en charge de la collecte et du traitement des données et de l'appui au reporting, d'une chargée de communication de Beog Neere (Point focal

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

capitalisation) et d'une comptable chargée de la gestion de la comptabilité du projet. Elle s'assure de la conformité des justificatifs fournis et des procédures engagées.

En plus de cette équipe, quatre (4) assistants (juridiques et psychosociaux) sont déployés dans les zones cibles du projet dont deux (2) à Fada N'Gourma (dont 1 femme et 1 homme) et deux (2) à Kaya (2 hommes). Ces assistants sont chargés d'animer les cliniques juridiques et accompagner les bénéficiaires.

- ***Décrire les activités de suivi-évaluation mises en place** (par exemple comité de pilotage, missions de suivi sur le terrain, réunion de programmation avec les partenaires, liste des outils utilisés, audit, etc.)*

Les activités de suivi-évaluation suivantes ont été menées :

❖ **Missions terrain de suivi évaluation**

Les missions de suivi-évaluation se sont déroulées les 2 zones du projet. L'objectif global de ces missions était de garantir la qualité et la pertinence des données recueillies par les assistants juridique et psychosocial et d'identifier et partager les meilleures pratiques permettant de renforcer la prise en charge adéquate des victimes de VBG.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Faire avec les assistants, l'état des lieux du déroulement des activités et des difficultés rencontrées dans le cadre de l'assistance juridique, judiciaire et psychosociale afin de proposer ensemble des solutions/recommandations ;
- Apporter un appui technique aux assistants dans le cadre de leur mission ;
- Discuter avec les acteurs clés et les autorités administratives locales des problématiques liées à la prise en charge juridique des VBG et de leur interaction avec les assistants juridiques.

La démarche de la mission de suivi-évaluation a consisté en une série de rencontres et d'interviews approfondies avec les acteurs clés impliqués dans la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre (VBG). L'équipe de mission a organisé des discussions avec les assistants juridiques et psychosociaux du CQDJ pour examiner l'état des lieux de leurs interventions, identifier les difficultés rencontrées et vérifier les données transmises. Des entretiens individuels ont aussi été menés avec les bénéficiaires pour recueillir leurs témoignages sur l'assistance reçue et comprendre leurs besoins spécifiques. Les rencontres avec les autorités locales de la Police Nationale et de l'Action Sociale ainsi qu'avec les leaders communautaires et d'OSC locales ont également permis d'évaluer et de renforcer la collaboration existante, afin d'assurer une réponse plus efficace et coordonnée aux défis liés à la prise en charge des victimes de VBG.

❖ **Atelier d'évaluation à mi-parcours et de partage d'expériences**

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

L'objectif était de mesurer les résultats atteints par la réalisation des activités du projet. Plus spécifiquement, il s'agissait de

- Évaluer les progrès réalisés par le projet dans la réduction des inégalités femmes/hommes et la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG.
- Identifier les défis rencontrés et les leçons apprises au cours de la mise en œuvre de l'initiative,
- Recueillir les perspectives des parties prenantes sur l'impact du projet sur les communautés cibles et les systèmes judiciaires locaux.
- Formuler des recommandations pour renforcer l'efficacité et la pertinence du projet pour le reste de sa période de mise en œuvre.

L'atelier a permis de réunir **20 personnes** composé de représentants de la direction provinciale de l'action sociale de Kaya et de Fada N'Gourma, de représentants de la Police nationale de Kaya, des leaders d'OSC locales et leaders communautaires, l'équipe projet ainsi que les assistants pour évaluer les progrès réalisés dans la réduction des inégalités femmes/hommes et l'accès à la justice pour les victimes de VBG. L'atelier a permis d'identifier les défis et leçons apprises durant la mise en œuvre du projet, de recueillir les perspectives des acteurs locaux sur l'impact du projet et des recommandations pour améliorer l'efficacité et la pertinence du projet.

8. Visibilité

Mettre en évidence les différents outils utilisés pour la communication tout en précisant les cibles et les messages clés.

- Vous pouvez également mettre les liens de publication, les articles de presses, les vidéos etc.
- Comment la visibilité de la contribution d'Expertise France est-elle assurée dans l'initiative ?

Pour assurer la visibilité de Expertise France, tous les supports de communication et les documents administratifs portaient le logo de Expertise France. Ci-joint des liens des publications sur les activités mises en œuvre.

N	Lien de la publication
1	https://www.facebook.com/share/p/18LkEpBxnN/
2	https://www.facebook.com/share/p/1A2ewT554Y/
3	https://www.facebook.com/share/p/15icQAVWSG/
4	https://www.facebook.com/share/p/1EhjkB8Cnf/
5	https://www.facebook.com/share/p/1CznRpjgN4/
6	https://www.cqdj.org/%F0%9D%90%8F%F0%9D%90%AB%F0%9D%90%A8%F0%9D%90%A3%F0%9D%90%9E%F0%9D%90%AD-%F0%9D%90%9D%F0%9D%90%9E-

CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

	%F0%9D%90%91%F0%9D%90%9E%F0%9D%90%9D%F0%9D%90%AE%F0%9D%90%9C%F0%9D%90%AD%F0%9D%90%A2%F0%9D%90%A8
7	https://www.cqdj.org/conference-de-presse-lancement-du-projet-de-reduction-des-inegalites-femmes-hommes-a-travers-la-facilitation-de-laces-a-la-justice-des-victimes-de-violences-basees-sur-le-genre/
8	https://studio.youtube.com/video/j1Lq7l6uvwY/edit
9	https://www.facebook.com/share/p/18Y8UdepFJ/
10	https://www.facebook.com/share/p/15EB1JTqDb/
11	https://www.facebook.com/share/p/189qjvyKrQ/
12	https://www.facebook.com/share/p/1H1LJWHeTe/
13	https://www.facebook.com/share/p/1BPoe9LoQD/
14	https://www.facebook.com/share/p/18KyfAhCvv/
15	https://www.facebook.com/share/p/18J23wc16D/
16	https://www.facebook.com/share/p/18LMjgjsnP/
17	https://www.facebook.com/share/p/19Z3yfkLXX/
18	https://www.facebook.com/share/p/12F5NurWNfp/
19	https://www.facebook.com/share/p/1B1SAkRbkU/
20	https://www.facebook.com/share/p/1BXmFZ4ZB6/



CONTRAT DE SUBVENTION – RAPPORT FINAL

Liste des annexes

Etablir une liste des annexes et mettre les annexes dans un fichier séparé

Des annexes permettant d'illustrer concrètement les réalisations du projet (cadre logique actualisé avec la valeur finale des indicateurs, livrables clé, rapport d'évaluation finale et/ou de capitalisation, etc.).

Nom de la personne de contact pour l'initiative : Awa OUEDRAOGO

Signature :



Lieu : Ouagadougou

Date d'envoi du rapport : 15 avril 2025